

10 C.

# Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Encore la question de la vie chère. — Le problème de l'Adriatique. Il faut en finir avec la question de Fiume. — L'armée allemande de Courlande. Von der Goltz devient Goltz et ataman russe... moyennant quoi il n'obéit plus à Berlin! — Les élections.**

Quelques judicieux commentaires du Comité Duplex sur la vie chère : « Sous Louis XIV, lorsque le scandale des fortunes faites pendant la longue période des troubles de la Fronde devint trop grand, lorsqu'il y eut trop de plaintes motivées par la « vie chère » d'alors, Colbert, dont on fête le tri-centenaire le mois dernier, convoqua des tribunaux spéciaux. On pendit quelques traitants et on fit rendre gorge aux autres. Puis, pour abaisser le coût de la vie, on créa de nouvelles industries, une marine, on acquit des colonies, par suite des matières premières, et la France entière se mit au travail. »

« Aujourd'hui, il n'y aurait pas besoin de chambres de justice pour juger les traitants, les tribunaux et les lois actuelles suffiraient si on voulait les employer. Timidement, peu à peu, les pouvoirs publics semblent s'engager dans la voie de la répression ; récemment, la Chambre, comme indication de sa volonté de voir reviser certains traités de la guerre et de la marine, votait des réductions de crédit. Hier, le Sénat élevait les pénalités en cas de spéculations illicites et ordonnait l'affichage des locaux vacants — avec une sanction contre les délinquants. Partout on s'élève contre les mercantis, et dans certaines villes les Tribunaux commencent à sévir. La simple menace d'une répression suffit quelquefois pour ramener un peu de calme dans les cours faussés par la spéculation. C'est ce que l'on a vu par exemple pour le change ; il a suffi de signaler certaines manœuvres suspectes pratiquées par des spéculateurs à Paris pour faire baisser de plusieurs points les cours du change à Londres et à New-York. »

« Avec un peu de fermeté, et par la simple application des lois existantes, on pourrait porter un palliatif à certains excès et abus. Mais c'est n'est là qu'un palliatif. Le véritable seul remède à la vie chère, c'est la production intensive, l'exportation, la liberté du commerce non seulement chez nous, mais chez tous les peuples de l'Entente — par suite, la création d'un vaste courant d'échange et une solidarité dans les ventes et les achats. »

« Les principaux obstacles à cette production et à l'abaissement du coût de la vie, sont le besoin du moindre effort, l'appât du gain plus élevé, la paresse et comme suite les grèves continuelles de tel ou tel corps de métier. Dans les circonstances présentes, il n'y a plus d'industrie assurée du lendemain, plus de production intensive possible, et par voie de conséquence directe et forcée, c'est l'augmentation incessante du coût de la matière fabriquée ; la vie chère. »

« Retournez la question dans tous les sens, vous arriverez toujours au même résultat. Tout cela résulte de la théorie du moindre effort. On ne veut plus travailler tout en étant payé plus cher. Or, comme le moindre travail à pour corrélation forcée la dépense plus grande, par suite de l'oisiveté — jadis et toujours mère de tous les vices — c'est encore à une augmentation des charges et des prix de l'existence que l'on arrive ainsi. »

« Tant que l'on ne voudra pas comprendre ces vérités d'ordre absolu, il n'y aura pas de remède à la vie chère. »

« C'est ce que nous répétons sans répit, ici, depuis des mois. Peut-être finira-t-on par convaincre la masse à force de lui montrer le danger national d'une sous-production désespérante ! »

« Les Italiens peuvent se rendre compte que la théâtrale équipée de d'Annunzio ne sert pas leur pays. La solution du problème de l'Adriatique n'a pas avancé d'une ligne ; l'annexion de Fiume reste toujours aussi problématique. Les difficultés se sont accrues pour le gouvernement de Rome, c'est tout ! »

Il faudra bien, cependant, sortir de l'impasse ; d'Annunzio ne peut continuer longtemps à isoler Fiume du reste du monde. Un peuple ne se

nourrit pas de poésie, fût-elle lyriquement d'annunzienne. La ville proteste déjà et réclame la reprise des affaires. Cela intéresse beaucoup plus les habitants qu'une annexion pour laquelle ils semblent se passionner médiocrement. D'ailleurs, il est un moyen de solutionner la question dans les deux hypothèses possibles : Ou bien la diplomatie avait promis Fiume à l'Italie et, en ce cas, il faut montrer le contrat ; Ou bien il est nécessaire de s'en rapporter à un plébiscite loyal. Or, les gens bien informés affirment que Rome ne sortira pas de l'« engagement » des Alliés pour la simple raison que cet engagement n'existe pas. »

L'Italie ne peut dès lors avoir la prétention de s'annexer la ville sans que les habitants se soient prononcés. Qu'on demande donc leur avis aux Fiumains en garantissant la liberté du vote.

S'opposer à la consultation serait l'aveu très net qu'on a bluffé en affirmant que Fiume était peuplé d'Italiens. Mais il est désolant qu'un an après l'armistice, un poète orgueilleux puisse risquer de rallumer l'incendie sur un point de l'Europe et se payer la tête des Alliés. Il faut espérer que les prochaines élections donneront à M. Nitti une autorité suffisante pour en finir avec cette comédie avant qu'elle ne risque de se transformer en drame !

On sait que, avec le concours discret de la Prusse, von der Goltz a constitué en Russie, dans les provinces qui bordent la Pologne et la Baltique, une puissante armée dont le but principal est de surveiller la Russie. Berlin espère bien faire tourner à son avantage la tragédie bolcheviste, lorsque les communistes russes seront contraints d'abandonner le pouvoir.

Une première fois, l'Entente demanda au gouvernement allemand de rappeler cette armée. Le cas est prévu par le traité. Les Boches répondirent que les soldats de von der Goltz refusaient d'obéir aux ordres de Berlin. La réponse était cynique, mais les Alliés font preuve, depuis l'armistice d'une telle conciliation que cette réponse ne surprit personne. Le Conseil suprême a renouvelé son injonction. L'armée de von der Goltz rentrera en Allemagne ou les vivres seront coupés aux Centraux. Berlin semblait s'incliner lorsqu'on apprend que von der Goltz se fait naturaliser russe. Goltz devient Goltz et se proclame ataman de l'armée libre dans les nays Baltiques. Voilà donc Goltz (1) libre d'agir avec 100.000 hommes... — au mieux des intérêts des Barbares. »

Le gouvernement de Berlin n'a qu'à se déclarer impuissant et le tour est joué. Est-ce que les Alliés sont d'humeur à se laisser bafouer de la sorte ? Nous ne nions pas que la solution paraît difficile ; cependant, dirons-nous avec le Comité Duplex, « en présence de ces événements de la Baltique, et de ceux de l'Adriatique, on ne peut s'empêcher de penser qu'il est fort regrettable que l'on ait perdu tellement de temps, et que l'on ait accordé une trop grande influence aux avis, d'aucuns disent aux injonctions, d'amis ou associés trop peu au courant des choses de l'Europe pour pouvoir être de bon conseil dans leur règlement. »

« Et c'est parce que l'on ne veut pas rompre avec cette mauvaise méthode que la situation devient chaque jour de plus en plus compliquée. »

« Fâcheux résultat, bien fait pour encourager les résistances allemandes, mais qui fait bien mal augurer de l'avenir pour les peuples de l'Entente pourtant victorieux. »

Peut-être l'incident von der Goltz aura-t-il pour résultat de montrer le danger d'une politique trop incertaine et peut-être la Ligue des Nations, dont on annonce la réunion pour le début de 1920, estimera-t-elle qu'il convient de mettre un terme à l'audace des Boches. Espérons-le ! »

Le Gouvernement a décidé que les élections commenceront le 16 novembre. Ce sont les législatives qui ouvriront le feu. Nous avons dit, dans notre dernier numéro, à quelle condition nous soutiendrions une liste d'union républicaine. Il n'y a plus qu'à attendre les programmes et la composition des listes ; cela ne saurait tarder. Nous aurons donc l'occasion de revenir prochainement sur la question. A. C.

## INFORMATIONS

### Le traité de paix au Sénat

On a distribué aux sénateurs le rapport de M. Léon Bourgeois sur le traité de paix. M. Léon Bourgeois, après avoir examiné dans le détail les termes du traité, proclame dans ses conclusions qu'il s'agit là « non d'une fin, mais d'un commencement ».

« La paix mondiale, déclare-t-il, n'est pas établie par le traité, qui ne fait que la préparer. De plus la paix mondiale ne sera pas le repos mais le travail. »

### Le châtimeur

L'Angleterre, la France et la Belgique viennent de transmettre à la Conférence de la Paix la liste définitive des officiers et fonctionnaires allemands qui, au cours de la guerre, ont commis des actes délictueux, et qui devront être livrés par l'Allemagne, conformément à la clause des responsabilités inscrite dans le traité de Versailles.

Les États-Unis n'ont pas dressé de liste analogue et n'en remettent pas à la Conférence de la Paix. Le gouvernement américain ne désapprouve pas cependant le principe du châtimeur des coupables, mais, à la veille de la ratification du traité de paix et de la reprise des relations internationales. Il est à noter que le Kaiser ne figure pas sur la liste arrêtée et qui sera transmise au gouvernement allemand ; mais on pense que le cas de l'ex-empereur fera l'objet d'une action spéciale des puissances alliées.

### La croix de guerre de Paris

Le Président de la République remettra solennellement la croix de guerre à la ville de Paris le dimanche 19 septembre, dans l'après-midi. La cérémonie officielle se déroulera sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

### Le traité de Paix

La « Tribune » confirme que la publication du décret royal sur la ratification du traité de Versailles est imminente. La « Tribune » ajoute qu'après la publication de ce décret, les Alliés considéreront le traité comme valide.

### La réponse allemande ne donne pas satisfaction

Le Conseil suprême a pris connaissance de la réponse allemande relative à l'évacuation des provinces baltiques. Il a jugé cette réponse peu satisfaisante.

Le maréchal Foch a été chargé d'adresser une nouvelle note sur ce sujet au gouvernement allemand.

Le Conseil a décidé de créer à Vienne un sous-Comité du Comité d'organisation des réparations, pour assurer le ravitaillement de l'Autriche.

Il a résolu également de nommer une Commission chargée de répartir provisoirement le matériel roulant ayant appartenu à l'ancien empire austro-hongrois.

### La Bulgarie demande un nouveau délai

La Bulgarie vient de demander au Conseil suprême un délai supplémentaire de dix jours, en raison de la crise ministérielle.

### D'Annunzio réclamerait 50 millions pour abandonner Fiume

Le « Chicago Tribune » croit savoir que d'Annunzio aurait réclamé aux représentants du gouvernement italien venus à Fiume pour négocier 50 millions pour prix de son abandon de Fiume. Il aurait déclaré, pour justifier ses prétentions, qu'il était le maître de la situation.

Dans ces conditions, les négociations engagées auraient peu de chances d'aboutir.

### L'ordre et la date des élections

Le Conseil des ministres a décidé de fixer ainsi, l'ordre et la date des élections.

Elections législatives : 16 novembre. Elections municipales (1<sup>er</sup> tour) : 23 novembre. Elections municipales (2<sup>e</sup> tour) : 30 novembre.

Election des maires et des délégués sénatoriaux : 7 décembre.

Elections des conseillers généraux et d'arrondissement (1<sup>er</sup> tour) : 14 décembre.

Elections des conseils généraux et d'arrondissement (2<sup>e</sup> tour) : 21 décembre.

Elections sénatoriales : 11 janvier 1920.

La commission du suffrage universel a décidé de proposer à la Chambre de substituer à l'ordre établi par le gouvernement, l'ordre suivant :

Elections municipales, premier tour le 16 novembre, second tour le 23 novembre.

Elections cantonales, premier tour le 30 novembre, second tour le 7 décembre.

Elections sénatoriales le 21 décembre.

Elections législatives le 11 janvier 1920.

## Chambre des Députés

Séance du 7 octobre

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion sur le sectionnement électoral. La Chambre vote une motion ainsi conçue : « A l'exception des départements suivants, aucun département ne sera sectionné. » Les départements ne sont pas désignés, mais le principe du sectionnement est voté.

La Chambre vote les divers articles du projet relatif à l'impression et à la distribution des listes et circulaires électorales.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote une motion invitant le Sénat à mettre le plus rapidement à son ordre du jour le droit de suffrage pour les femmes.

La Chambre discute et vote le projet relatif à la cessation des hostilités. Ce projet est ainsi conçu :

« Pour l'exécution des lois, décrets, règlements et contrats dont l'application a été subordonnée à l'état de guerre, sera considérée comme la date de la cessation des hostilités celle de la promulgation au « Journal Officiel » de la loi autorisant le Président de la République à signer le traité de paix avec l'Allemagne. »

Séance du 8 octobre

Dans sa séance du matin la Chambre poursuit la discussion de la réforme électorale. L'article 7 portant que seront déclarés nuls, les bulletins dont le texte imprimé, autographié ou dactylographié n'est pas conforme aux déclarations de candidature, est voté. L'article 11, relatif à la vérification des bulletins déclarés valables par les bureaux de vote est adopté.

La Chambre reprend la discussion sur le sectionnement. Les départements de l'Aveyron, le Calvados, les Basses-Pyrénées, la Loire-Inférieure, seront sectionnés. La Seine sera sectionnée en 4 circonscriptions.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

## Sénat

Séance du 7 octobre

Le Sénat discute le projet de loi sur l'utilisation de l'énergie hydraulique.

M. Goy expose le projet que soutient M. Cels.

La discussion des articles du projet est renvoyée au lendemain.

## CHRONIQUE LOCALE

### Ils préparent la sauce !

Le Gouvernement a signifié leur congé aux députés et sénateurs ; le bail est expiré. Aux électeurs à le renouveler. Les Parlementaires n'ont pas bronché, ils se sont inclinés. Mais comme tout mauvais locataire, ils essayent de retarder le déménagement.

Ils ont recommencé la discussion du projet de loi sur le sectionnement électoral. Hier, ils avaient décidé qu'aucun sectionnement n'aurait lieu. Aujourd'hui, ils déclarent que le sectionnement de certains départements s'impose. Et ils ont voté le sectionnement de plusieurs départements.

Demain, ils provoqueront une discussion sur une autre question électorale. Car, si l'on remarque bien, nos pères ont l'impossible pour assurer leur réélection.

Pensez donc ! Cinq ans et demi de pouvoirs, sans contrôle, sans souci ; cinq ans et demi d'autoritarisme dans leurs circonscriptions, où ils ne

se rendaient que pour dicter aux Préfets leurs volontés, que pour imposer leurs créatures, — comme cela s'est passé dans le Lot.

Cinq ans et demi de dictature, de domination, d'arbitraire, ça compte dans la vie d'un politicien ; mais si ces cinq ans et demi ont été doux, joyeux, heureux pour les politiciens, ils ont été durs pour les populations qui les ont subis !

Et ça, les politiciens potentats ne l'ignorent pas ; et c'est pourquoi, ils craignent, avec raison, que ces populations demandent des comptes.

Certes, les populations ne manquent pas de le faire. Pendant cinq ans et demi, elles ont été brimées, elles ont souffert de la négligence, de l'insolence de petits maîtres qui taillaient, recusaient à leur guise sous la protection de politiciens et administrateurs arrogants. Les populations ne demandent qu'à jeter à la porte tout le ramassis de profiteurs, politiciens et autres qui les ont grugées.

Ah ! pour tous les camarades qui commandaient dans les Administrations — avec un grand A — et autres bureaux plus ou moins permanents, il est regrettable que la guerre n'ait pas duré plus longtemps !

Quelles belles heures vécues, quelles riches affaires réalisées, à l'abri de toute indiscretion des journaux — la censure veillant, — au mépris des protestations, des plaintes des victimes, — les politiciens couvrant de leur autorité, profiteurs, nouveaux riches.

On conçoit aisément qu'il soit plutôt désagréable à nos maîtres de quitter une aussi bonne sinécure, non pas à cause des 15.000, mais des... à cotés productifs.

Rentrer dans le rang, risquer d'être remplacé par des hommes de haute probité dont le premier devoir sera de faire rendre gorge aux profiteurs de la politique ou du négoce véreux, n'est pas fait pour rassurer les périmés et leurs protégés surtout, qui ont sur la conscience quelques... peccadilles peu avouables.

Et cependant, c'est de toute nécessité. Les populations n'ont pas le droit d'oublier qu'elles ont souffert, parce qu'on ne s'est pas occupé d'elles ; elles ont encore moins le droit de passer l'éponge sur les trafics qui ont été commis à leur préjudice et qui ont enrichi un tas de flibustiers dont le luxe insolent d'aujourd'hui n'a d'égal que leur coquinerie d'hier.

Que les périmés préparent, comme ils l'entendent, la sauce électorale. Il est fort probable qu'ils seront nombreux ceux qui n'y goûteront pas. Et c'est à souhaiter dans l'intérêt du pays.

LOUIS BONNET.

## A nos dépositaires

Plusieurs de nos dépositaires nous signalent que les journaux ne leur parviennent plus le dimanche. Ils nous prient de nous « arranger » pour que le paquet leur soit remis !

Nous voudrions bien, mais cela ne dépend en aucune manière de notre bonne volonté.

Ce sont les facteurs qui ont arrêté les services — le dimanche — par le repos dominical.

Personne ne conteste à ces braves gens le droit au repos hebdomadaire, mais qu'ils puissent arrêter de leur gré l'activité nationale pendant 24 heures, c'est excessif.

Les protestations unanimes qui s'élèvent de partout permettront, il faut l'espérer, de trouver un terrain d'entente...

## Légion d'honneur posthume

La croix de la Légion d'honneur posthume vient d'être décernée à M. Louis Virenque, sous-lieutenant de territoriale, tombé en 1916 au champ d'honneur en avant de Vaux (Verdun).

« Quoique dégagé de toute obligation militaire, est venu prendre sa place dans le rang, s'est montré plein d'initiative, de décision et a toujours montré une haute conception du devoir. Est tombé glorieusement frappé d'une balle à la tête, le 8 juin 1916, en avant de sa section. (A été cité). »

Louis Virenque fut secrétaire général du Lot où il avait laissé de vives sympathies.

## Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Maurel (Gustave) : soldat remarquable par son courage et son dévouement. Blessé grièvement à son poste de combat. Mort des suites de ses blessures, le 18 mars 1916. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Maury (François) : a fait vaillamment son devoir dès les premiers combats de la campagne. Mort glorieusement pour la France, le 30 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Lescure (Ernest) : brave soldat, courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 16 février 1915, à Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mauguin (Alfred-Arthur) : bon soldat, courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 14 décembre 1916, à Mércin (Meuse). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Mondot (Jean) : brave soldat. Sur le front au début de la campagne, s'est fait remarquer par sa courageuse attitude dès les premiers combats. Tombé glorieusement pour la France, le 20 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Sont décorés de la médaille militaire :

(Pour prendre rang du 19 juin 1914).

Durand Léon, (R. A. T.) soldat à la 1<sup>re</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; excellent soldat, très brave et très énergique. A été blessé très grièvement en se portant à l'assaut des positions ennemies, le 20 décembre 1914, devant Perthes.

(Pour prendre rang du 26 juin 1916).

Dussoulier Pierre, soldat de réserve à la 22<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; brave soldat. A été très grièvement blessé, le 7 septembre 1914, au camp de Mailly, en se portant à l'attaque.

(Pour prendre rang du 29 juin 1916).

Ferrand Félix, soldat de 1<sup>re</sup> classe (R. A. T.) à la 24<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie ; soldat très courageux. A été très grièvement blessé, le 24 décembre 1914, à Perthes-les-Hurlus, à son poste de combat en tranchée de première ligne.

## Service de santé

MM. Brange, Blanchas, Buscaill, Lombes, Vieu, Loubet, Gisclard, Nogues, St-Martin, médecins aides-majors de 1<sup>re</sup> classe ; MM. Calvet, Vilas, pharmaciens aides-majors de 2<sup>e</sup> classe à la 17<sup>e</sup> région, sont affectés à l'armée territoriale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1919.

## Enregistrement

M. Emile Brousse, surnuméraire de l'Enregistrement à Argentat (Corrèze) est nommé receveur à St-Géry.

## Brevet supérieur

Voici les résultats des examens du Brevet supérieur qui ont eu lieu à Cahors :

Aspirants mobilisés : MM. Bordes, Delclaud, Faure, Garrigues, Lescoles, Mazeyrac, Tulet.

Aspirants non mobilisés : MM. Galerie, Lascroux.

Aspirantes : Mlles Courtiol, Crozat, Jeanne Garrigues, Paule Garrigues, Mercadié, Pégourie, Planche.

## LISTES ELECTORALES

La loi du 3 octobre 1919 a accordé un délai supplémentaire de quinze jours pour les demandes en inscription sur les listes électorales ; ce délai expire le 19 octobre 1919, à minuit.

Tous les électeurs ayant une réclamation à faire valoir devront la formuler à la mairie dans le délai ci-dessus indiqué.

Les mobilisés renvoyés dans leurs foyers après le 19 octobre auront toujours vingt jours pour se faire inscrire.

## Mouvement complémentaire d'instituteurs et d'institutrices

M. Bennet, de Frayssinhes, passe à Latouille-Lentillac.

Mlle Bouygues, de Pontcirac, passe à Ussel.

M. Gasquet, de Saint-Cirgues, adjoint, passe à Laurettes, adjoint.

Mme Lafaille, de Lentillac (Latouille-Lentillac), passe à Castelnaud, adjointe.

Mme Valette, de Payrignac, passe à Reyrevignes.

Mlle Machet, de Cardaillac, adjointe (non installée), passe à Lacam-Loubressac.

Mme Boutonnet, de Molières, passe à Saint-Céré, adjointe.

Mme Vidal, de Montcuq, adjointe, passe à Saint-Céré, adjointe (création).

M. Garrigou, de Saint-Daunès, passe à Montcuq.

Mme Garrigou, de Saint-Daunès, passe à Montcuq, adjointe.

Mme Alduy, de Montcabrier (non installée), passe à Saint-Daunès.  
Mlle Saint-Marty, de Maxou (non installée), passe à Cajarc, adjointe.  
Mlle Penchenat, de Cajarc, adjointe, passe à Maxou.  
Mme Nanche, de Payrac, passe à Cazac.  
Mlle Arnal, de Saint-Caprais, passe à Goujounac.  
Mlle Granat de Goujounac, passe à Saint-Caprais.  
Mme Rocher, de Laurens (non installée), passe à Valprionde.  
Mlle Alis, de Valprionde, passe à Montcuq.  
Mlle Delsol, de Biars (non installée), passe à Vayrac, adjointe.  
Mlle Delvert, de Gagnac (non installée), passe à Biars.

### Pour les chauffards et les cyclistes

M. le Préfet du Lot rappelle aux conducteurs d'automobiles, de véhicules, aux cyclistes les prescriptions suivantes :  
Aucune voiture marchant isolément ou en file, en convoi ne pourra circuler pendant la nuit sans être pourvue d'un falot ou d'une lanterne allumée.  
Tout vélocipède doit être muni d'un appareil sonore avertisseur dont le son puisse être entendu à 50 mètres.  
Dès la chute du jour il doit être pourvu à l'avant d'une lanterne allumée.  
Les vélocipédistes doivent prendre une allure modérée dans la traversée des agglomérations ainsi qu'au croisement et aux tournants des voies publiques.  
Ils ne peuvent former des groupes dans les rues.  
Il leur est défendu de couper les cortèges et les troupes en marche.  
En cas d'embarras, les bicyclistes sont tenus de mettre pied à terre et de conduire leurs machines à la main.  
En aucun cas la vitesse de l'automobile n'excédera pas celle de 30 kilomètres en rase campagne et de 20 kilomètres à l'heure dans les agglomérations, sauf l'exception prévue à l'art. 31 (courses de voitures automobiles).

L'approche du véhicule devra être signalée, en cas de besoin, d'une trompe.  
Dès la chute du jour, toute automobile devra être munie à l'avant de deux lanternes d'une puissance d'éclairage suffisante et à l'arrière d'un feu rouge.  
Ce feu rouge pourra être combiné avec le dispositif d'éclairage de la plaque d'identité prévu à l'art. 7.

### Réglementation de la circulation

Par arrêté préfectoral en date du 29 septembre dernier, la vitesse des véhicules de toute sorte a été réglementée comme suit :  
1° Interdiction de circuler avec une vitesse supérieure à 25 km/heure sur la partie du chemin de grande communication n° 21 comprise entre l'Hospitalet (commune de Rocamadour) et Padirac et sur l'annexe D de Padirac au Puits.  
2° Interdiction de circuler avec une vitesse supérieure à 6 kilomètres à l'heure sur la partie du chemin de grande communication n° 32, comprise entre le tunnel de l'Hospitalet (commune de Rocamadour) et ses abords immédiats sur une longueur de 200 mètres.

### Classes 1887-1888-1889

Les hommes des classes 1887-1888 et 1889 qui ont été mobilisés le 1<sup>er</sup> août 1914, c'est-à-dire deux jours avant la mobilisation et par conséquent bien avant leur classe de mobilisation, se sont réunis à Cahors, au nombre de 70 pour demander aux pouvoirs publics, pourquoi 50 % de mobilisés de ces trois classes, partis le même jour et rentrés le même jour, ont touché l'indemnité fixe de 250 fr. et qu'il a été répondu aux autres 50 % qu'ils n'avaient fait que 88 jours et que dès lors, ils n'avaient droit à aucune prime.  
Il a été décidé à l'unanimité de faire publier dans les journaux du recrutement de Cahors cette protestation, afin de faire connaître à tous les mobilisés des classes 1887-1888-1889 qui n'ont pas touché la prime fixe de bien vouloir adresser leur adhésion pour le rattrapage de la somme de 250 fr. à M. Mauriès, négociant, demeurant 32, boulevard Gambetta, à Cahors.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que la tournée veuve Edmond Souché donnera sur la scène de notre théâtre, vendredi 10 octobre, en représentation :

### La Présidente

pièce en 3 actes de MM. Veber et Hennequin.

## LES CAMPAGNES DU 7<sup>e</sup> D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

### CHAPITRE IX

#### Offensive d'Artois (Mai-Juin 1915)

Après un mois passé à l'arrière dans des Cantonnements au Sud de Verdun, puis dans la Somme, le 7<sup>e</sup> est désigné pour prendre part à l'Offensive d'Artois.

Le 30 avril, il cantonne dans les faubourgs d'Arras et le lendemain il occupe le Secteur de Rocourt.

« En 1<sup>re</sup> ligne sont les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons ; le 3<sup>e</sup> reste en réserve à Anzin.  
L'attaque est fixée au 9 et les préparatifs en sont menés rapidement.

Nous aurons un glacis de 400 mètres à franchir pour atteindre la première tranchée allemande, en arrière de laquelle s'élève le village de Thélus, dominant nos positions.

La préparation d'artillerie est courte. Les brèches dans les réseaux ennemis sont assez rares, mais, tant pis, nous irons quand même.

A l'heure dite, les compagnies se lancent à l'assaut en deux vagues. A peine la première est-elle sortie de nos tranchées que de nombreuses mitrailleuses allemandes font un barrage de balles dans lequel nos hommes entrent tête baissée. Beaucoup tombent ! Les autres continuent leur marche en avant, malgré la violence du feu des mitrailleuses et des canons ennemis.

Hélas, tant d'héroïsme ne devait pas être récompensé !

Après un parcours de 300 m., l'attaque se disjoint. Un mouvement de reflux se produit pendant que quelques hommes encore, plus braves que les autres, vont se jeter sur les fils de fer ennemis, d'où ils ne devaient plus se relever.

C'est ainsi que moururent les Lieutenants Dans, Rieff et Lapedagne, celui-ci âgé de 19 ans, ainsi que deux des héros de S. K. : le Sous-Lieutenant Vincent et l'Adjudant Bousquet.

L'assaut nous coûtait plus de 300 hommes tués ou blessés.

On fait alors venir le 3<sup>e</sup> bataillon pour reprendre l'attaque.

A 16 heures, le Colonel se porte dans les tranchées de 1<sup>re</sup> ligne ; les montres sont réglées et, à l'heure juste, le 3<sup>e</sup> bataillon, suivi des survivants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, part en avant, la baïonnette haute, les compagnies entraînées par leurs chefs.

Le même tir meurtrier part des lignes ennemies et l'attaque est de nouveau enrayée.

Cependant, le Corps qui attaque à notre gauche progresse sensiblement. Il faut, coûte que coûte, faire tomber la résistance de l'ennemi devant notre front, voilà l'ordre.

L'attaque sera donc reprise dès demain.

Le 10 mai, à 13 heures, après une nouvelle préparation d'artillerie, le 3<sup>e</sup> bataillon tente un troisième assaut. Il est encore ramené par le feu des mitrailleuses que notre artillerie n'a pu détruire.

Le 11, avec un acharnement et une opiniâtreté qui en font le plus grand éloge, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons exécutent trois nouvelles attaques sans plus de succès.

La compagnie Lacadé est soumise, dans le boyau Abd-el-Kader, à un violent tir d'artillerie allemande et perd ainsi le tiers de son effectif.

Le 12, les bataillons se reconstituent sur place et, la nuit suivante, le 3<sup>e</sup> est relevé sur la position de combat par le 1<sup>er</sup> qui avait été envoyé au repos à Duisans après la première attaque.

Les pionniers du régiment, aidés de travailleurs fournis par les bataillons, creusent, pendant la nuit, une parallèle de départ, pour une nouvelle attaque, à 250 mètres en avant de notre première ligne. Ils sont protégés dans cette opération par des détachements placés en avant d'eux et sur leurs flancs.

(A suivre).

### Cazals

Union amicale. — La première assemblée générale statuaire a eu lieu dimanche dernier ; presque tous les poilus de la commune y assistaient. Le Bureau provisoire a été réélu.

La Société a d'abord protesté contre la lenteur des bureaux et des dépôts ; quelques camarades démobilisés depuis plus de six mois attendent encore le paiement de leur prime fixe, d'autres le paiement de leur rappel de prêt, d'autres enfin trop nombreux, leur prime mensuelle. Des démarches vont être faites pour que chacun obtienne satisfaction.

Plusieurs vœux sont émis : 1<sup>er</sup> en faveur des jeunes classes pour que la prime mensuelle de 20 fr. leur soit attribuée pour les mois passés au front ; 2<sup>e</sup> pour que les Chambres de commerce ne procèdent plus à de nouvelles émissions de petites coupures et retirent progressivement celles en cours ; 3<sup>e</sup> pour inviter le commerce local à grouper autant que possible ses commandes afin de diminuer les frais divers, et permettre une baisse sensible sur les prix actuels ; 4<sup>e</sup> pour demander que le service postal continue à être assuré le dimanche au moyen d'auxiliaires et par roulement.

Les premières dispositions au sujet d'un Monument aux Morts sont ensuite arrêtées.

Après un échange cordial de vues et d'idées, la séance s'est terminée dans la plus franche camaraderie. Des renseignements ont été fournis aux intéressés par le Bureau et par le camarade Jacques Soulié qui la Société est heureuse de compter au nombre de ses adhérents.

### Lauzès

C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Mlle Berthe Bouscary, de Lauzès, avec M. René Faurie, cordonnier à Lauzès.

Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous avons appris avec plaisir que Mlle Marcelle Couderc, institutrice à Lébard, était nommée à Lauzès, en remplacement de Mme Capoulade, nommée à Sabadel-Lauzès. Nos félicitations à Mme Capoulade, qui sollicitait ce poste depuis quelque temps.

Nos vœux de bienvenue les meilleurs à Mlle Couderc.

### Luzech

Ecole primaire supérieure. — Nous sommes heureux d'annoncer les résultats des examens subis dernièrement par les élèves de notre école primaire supérieure.

Ont été reçus :  
Au brevet élémentaire, les élèves : Favarel-Garrigues et Carbonnel.

L'école normale d'instituteurs de Cahors : Favarel-Garrigues (n° 2) et Carbonnel (n° 4).  
Aux contributions indirectes : Laborie et Claux.

Brillants succès qui honorent les professeurs et les élèves. Nos félicitations.

### Bretenoux

Réunion de poilus. — La réunion organisée dimanche dernier à Bretenoux avait attiré un grand nombre d'anciens combattants du canton.

Monsieur Canon, président, parla de l'œuvre de l'Association ; il fit ressortir les nombreux travaux accomplis depuis cinq mois concernant les démarches relatives au pécule, à l'indemnité de campagne, au rappel de solde des prisonniers de guerre, en un mot à tout ce qui touche les intérêts des combattants, mutilés, réformés, ascendants, veuves et orphelins de la guerre. M. Canon invite ensuite la nombreuse assistance présente à puiser dans le culte du souvenir des morts la leçon d'Union sacrée, d'entente entre Français qui doit demeurer une des nécessités d'après-guerre pour mener à bien dans la paix sociale, l'œuvre immense de reconstruction du pays.

L'unanimité le bureau suivant fut nommé : président, docteur Ayrolles, vice-président, Malou ; secrétaire, trésorier : Saubiol ; assesseurs : Cayssac Auguste et Mazeyrie.

### Lunac

Nos compatriotes. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la nomination à titre d'inspecteur d'Académie de la Corrèze, de M. Marcel Masbou, professeur agrégé au lycée de Lalvial.  
Le nouveau inspecteur est le fils de Mme et M. Masbou les sympathiques instituteurs de notre commune et il a fait ses études au collège Champollion à Figeac. Agé seulement de 37 ans, décoré de la croix de guerre, il fit vaillamment son devoir sur les champs de bataille jusqu'au 23 février 1916, date à laquelle il fut fait prisonnier à Samogneux-près-Verdun.

Au nom des nombreux amis qu'il compte dans la petite patrie qui lui est si chère et en notre nom personnel, nous nous permettons de lui adresser ainsi qu'à sa famille l'expression de nos plus vives félicitations.

### Souillac

NOS MONUMENTS (Suite)

En dehors de l'utilisation des animaux et des oiseaux, le symbolisme s'aide encore de la valeur numérique des lettres : « Celui qui veut se livrer à l'étude de l'icongraphie chrétienne, nous dit l'abbé Auber, ne saurait être étranger à la science des nombres qui souvent aussi a développé ses principes sur nos monuments religieux ; il doit se rappeler de cette parole de nos Ecritures : « Dieu a tout disposé avec mesure, nombre et poids ».

Ce qui précède étant acquis, il était tout naturel de penser que des recherches méthodiquement conduites à travers les Bestiaires et les traditions symboliques sous toutes leurs formes devaient nous fournir la clef de notre mystérieuse colonne.

C'est avec leurs données que nous aborderons le déchiffrement de l'énigme dont nous allons exposer les éléments constitutifs.

Huit animaux étranges, oiseaux de proie par leurs ailes et leurs serres, bêtes féroces par leurs têtes, huit dragons fabuleux, symboles du mauvais esprit, courent le long de la colonne, entrelacés deux à deux, formant ainsi le chiffre romain X répété quatre fois.

Dans les compartiments laissés libres par les branches des X et subsistant la morsure violente des monstres cinq sujets sont sculptés. Ces sujets sont, de bas en haut : Un grenouille, une antilope (antilope des ancêtres), un chien à queue coupée, un corbeau, et enfin, au sommet, un homme dont le crâne est pris dans la gueule de l'une des bêtes.

Si nous faisons à chacun de ces éléments l'application du langage des Bestiaires et des traditions de l'icongraphie chrétienne en général ils devront être interprétés de la manière suivante :

Le chiffre X symbolise la loi de Dieu. Il communique cette signification aux nombres avec lesquels il est combiné sans toutefois leur enlever leur sens propre. Par dérivation X est le nombre de l'action, celui de la justice et de la perfection chrétienne.

A suivre.

### A propos de la grève des Cheminots Anglais

En Allemagne, où l'on se met partout à l'ouvrage avec ardeur, les travailleurs de chemins de fer ont tenu une conférence à Berlin, au cours de laquelle ils ont reconnu la nécessité de l'intensification de l'effort dans les ateliers et proclamé que, le bien-être dépendant de leur activité, ils ne supporteraient plus la paresse dans le service.

Le sentiment qui a inspiré cette résolution aurait dû également incliner les cheminots anglais à un arrangement amiable plutôt qu'à la grève. Un pays privé de ses voies ferrées, c'est un corps qui n'a plus d'artères, qui ne vit plus.

Quant à nous, nous ne pouvons considérer cet événement d'un cœur léger. Nous en sentirons les conséquences cet hiver quand nous n'aurons pas tout le charbon anglais sur lequel nous comptons, parce qu'il n'aura pu être enlevé, faute de transports.

La grève est un droit, mais c'est un droit aussi, pour tous, de vivre, et l'intérêt de tous devrait primer l'intérêt d'une fraction.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

### La loi électorale

La Chambre a continué, ce matin, la discussion du projet de loi relatif à la réforme électorale.

### Salon de l'automobile

Ce matin à 9 h. le Président Poincaré a inauguré le salon de l'automobile.

### La question de Fiume

De Rome : Le Conseil des ministres aurait pris la décision d'éloigner d'Annunzio de Fiume en attendant la solution proposée par les Alliés ; mais le dictateur n'a pas l'intention de céder la place aux troupes régulières.

### Etude de M<sup>e</sup> NUVILLE, Doteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)

Successeur de M<sup>e</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

## REPRISE DES DÉLAIS de surenchère du sixième

Sur une requête présentée à M. le Président du tribunal civil de Figeac, par Maître NUVILLE, avoué de Monsieur AUGUSTE, dit Gustave RIGAL, propriétaire cultivateur demeurant à Raynal, commune de Felzens, adjudicataire des biens immeubles dépendant des successions des époux Jean RIGAL et Etienne COLOM, en leur vivant cultivateurs, demeurant au dit lieu du Raynal, moyennant le prix savoir : le premier lot de deux mille cinq cents francs et le second lot de huit mille cinq cents francs, outre les charges, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur CASTAL, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, le vingt-trois août mil neuf cent dix-neuf, enregistré, laquelle requête, préalablement dénoncée à toutes parties intéressées, tendait à obtenir, en conformité du décret du dix-sept juin mil neuf cent seize, la levée de la suspension des délais de surenchère sur la dite adjudication, il est intervenu une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Figeac, en date du sept octobre mil neuf cent dix-neuf, dont la teneur suit :  
« Nous, Président du tribunal civil de Figeac,  
« Vu la requête qui précède, « ensemble notre ordonnance « mise à suite, en date du six « septembre mil neuf cent dix- « neuf, enregistré, donnant « acte à Monsieur RIGAL, ex- « posant, de sa demande en « reprise des délais de suren- « chère du sixième sur l'adju- « dication prononcée à son « profit et dénoncée dans la dite « requête et l'autorisant à faire « aux parties intéressées les « notifications prescrites par le « décret du dix-sept juin mil « neuf cent seize, en vue de la « reprise des dits délais ;  
« Vu les pièces produites et « notamment les notifications « faites aux parties intéressées « de la demande tendant à obte- « nir la reprise en cours des « délais de la dite surenchère ;  
« Et attendu que les dites par- « ties ne sont pas mobilisées, « sauf une, ni domiciliées dans « la dite commune, par lettre « recommandée adressée au greffier « du tribunal civil de Figeac, « le 21 décembre 1914, que « la partie mobilisée a donné « son consentement à la repri- « se des dits délais,  
« Autorisons la reprise du « cours des délais de suren- « chère du sixième sur l'adju- « dication dont s'agit ;  
« Disons, toutefois, que le dit « délai ne prendra cours qu'à « près l'expiration du mois qui « suivra l'insertion de la pré- « sente ordonnance dans le « journal d'annonces légales « de Figeac, le 10 octobre mil « neuf cent dix-neuf et s'il « n'est pas survenu d'opposition « dans le cours du dit mois ;

« Réservons à M. RIGAL de « nous en référer au cas où il « surviendrait une opposition, « et si sera la présente ordon- « nance exécutoire sur minute « et avant enregistrement.  
« Fait au palais de justice à « Figeac le sept octobre mil « neuf cent dix-neuf.  
Le Président : signé, MAL- « RIEU.  
La présente insertion est faite « en exécution de l'ordonnance « ci-dessus pour faire prendre « cours à dater de ce jour, au « délai d'un mois, pendant lequel « les intéressés pourront notifier « leur opposition motivée à la « reprise du cours des délais de « la dite surenchère, par lettre « recommandée adressée au greffier « du tribunal civil de Figeac.  
Etant déclaré que si aucune « opposition n'est formulée, les « délais de la surenchère dont « s'agit, prendront cours de plein « droit, après le délai d'un mois « à compter de la présente in- « sertion, pour une durée égale « au délai ordinaire, qui est de « huit jours francs, et ce nonob- « stant la suspension des délais « résultant des lois ou Décrets en « vigueur.  
Pour extrait :  
Figeac, le huit octobre mil « neuf cent dix-neuf.  
NUVILLE, avoué.

### Note favorable à la France

De Rome : La presse commente favorablement l'attitude de la France qui ne s'est pas associée à la note de l'Angleterre relative aux événements de Fiume.

Les journaux Italiens voient dans cette attitude un gage d'union toujours plus étroite entre les deux pays.

### Comment ils s'inclinent !

De Zurich : D'après des nouvelles de source allemande, les troupes allemandes de Courlande manifestent la ferme intention de ne pas quitter les provinces Baltiques. Le général Beshof lance une proclamation aux troupes les exhortant à ne pas déposer les armes.

### Chez les Turcs d'Asie

De Smyrne : Les troupes britanniques ont occupé Brouse, au sud de la mer de Marmara, presque sans résistance.

### La Grippe en Suisse

De Berne : On signale une nouvelle épidémie de grippe en Suisse.

### Inondations en Espagne

De Madrid : Les pluies torrentielles provoquent de graves inondations dans la province de Barcelone ; les lignes de chemin de fer sont coupées.

### AVIS DE DECÈS

Nous apprenons d'Orléans le décès de Monsieur Charles ALAYRAC

Maitre Apprenti-Mécanicien

décédé le 3 courant à l'âge de 18 ans, des suites d'une longue maladie contractée en service commandé.  
Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 6 octobre à Orléans.

De la part de Monsieur Raymond ALAYRAC, antérieurement mécanicien à la Cie du P. O., à Cahors, et de Madame Raymond ALAYRAC, ses parents, Mademoiselle Suzanne ALAYRAC sa sœur, de Monsieur Antoine ALAYRAC son grand-père et de la famille Urbain ALAYRAC et de leurs enfants ses cousins.

### PERDU

Il a été perdu Dimanche de la Grande Chartreuse à la Gare une fourrure (pulis), Prière de la rapporter au bureau de police. Bonne récompense.

### SOUDURE AUTOGENE

-Réparations de toutes pièces-

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque, en face la Brasserie

CAHORS

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

### Une VICTOIRE de la SCIENCE ?

## LA HERNIE

### Radicalement GUÉRIE

PAR LE Prof<sup>r</sup> ROBERT de PARIS

Nul ne doit négliger cette affection meurtrière qu'est la HERNIE, ni la comprimer douloureusement sous la funeste pression de bandages défectueux qui sont plus nuisibles que la HERNIE elle-même.

Le professeur J. ROBERT, de Paris, délaissant toutes les METHODES en usage, apporte à tous une GUERISON CERTAINE et GARANTIE.

Parmi les récentes preuves reçues :

M. J. ROBERT,

« Les deux hernies que je vous ai adressées sont aujourd'hui, grâce à vous, parfaitement GUÉRIS. Croyez à leur profonde gratitude. »

D<sup>r</sup> L. FIAULT, médecin-chef E. F.

Lantages (Aube).

En présence de telles affirmations, nous engageons vivement tous ceux que tourmentent les HERNIES ou autres DESCENTES d'ORGANES à aller voir le professeur J. ROBERT qui recevra à :

Cahors, vendredi 10 octobre, Hôtel Gazeau.

Cahors, samedi 11 octobre, Hôtel de l'Europe.

Aubin, dimanche 12 octobre, Hôtel du Cheval noir.

Decazville, lundi 13 octobre, Hôtel de France.

Gramat, mardi 15, Hôtel de Bordeaux.

Figeac, mercredi 16, Hôtel des Voyages.

Professeur J. ROBERT, 12, Avenue Philippe Auguste, PARIS

### MAGASINS du PRINTEMPS -- Cahors

ACTUELLEMENT

### Mise en vente avant inventaire

avec baisse de prix

Voir aux étalages les articles affichés

### Huiles et Savons

Demandeur tarif à MOUTCHAL, Salon (B.-du-R.) Agents acceptés

### A VENDRE

UNE CHARRETTE et une VOITURE ANGLAISE pour poney, avec harnais ; Une machine à écrire Remington ; Barriques en bon état.

### ET A LOUER

la Villa St-Jean, faubourg Cabessut, composée de 6 pièces meublées, eau et gaz, avec jardin.

S'adresser : 7, rue St-Maurice.

### PROTECTEURS

Brevetés, scies circulaires, toupies, dégauchisseurs. — Représentants demandés, LAPADU, 34, Rue du Marais, BORDEAUX.

### FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

### LES VAINCUS DE LA VIE

## Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

IV

C'EST POUR EUX QU'IL TRAVAILLE !

L'ivresse, véritable, montait à son cerveau et elle s'y endormait avec des rêves de féeries qui se terminaient dans des cauchemars dont elle ne s'effrayait point.

La fabrique payée, les métiers achetés, un roulement de fonds constitué en réserve, il resta cinq ou six mille francs dont Pierre put disposer à son gré. Il n'hésita point. Depuis longtemps il pensait à l'allégresse des pauvres gens, victimes de son père, lorsque M. Berneret leur verserait un premier acompte, en gardant le secret sur le bienfaiteur qui ne les oubliait pas. L'espoir d'autres versements leur rendrait un peu de bonheur, aux Lecoupey surtout.

Il apporta cinq mille francs au notaire.  
Tenez, mon ami ; ce n'est pas beaucoup, mais j'aurai la conscience tranquille si je commence tout de suite — même avec peu de chose —

à réparer le mal qui vient de mon père. Distribuez-les selon les misères de chacun, à votre gré.

Dès demain, votre commission sera faite... Je vais convoquer à l'étude Rollinet, la mère Lecoupey et les autres...

— Pour quelle heure ?  
— Midi. Cette heure-là ne dérange personne.

— J'ai une prière à vous adresser, dit Gerbert timidement ; je voudrais assister, sans être vu, à la surprise de ces braves gens qui ne s'attendent guère à pareille aubaine... Dans la tâche que j'ai entreprise, j'ai besoin d'être encouragé... Lorsqu'ils vous diront merci... cela me fera du bien... et déjà, l'argent volé me semblera moins lourd.

Le notaire parut hésiter, puis finit par dire :  
— Rien de plus facile ; soyez dans mon cabinet un peu avant midi... Je recevrai mes clients dans l'étude. Vous laisserez entr'ouverte la porte de communication, sans pousser la double porte. Vous entendrez parfaitement, car nos paysans ont l'habitude de crier quand ils parlent.

Le lendemain, assis près de la fenêtre, dans le cabinet du notaire, Pierre guettait sans se montrer l'arrivée des anciens clients de Stanislas Chatillon. Déjà, il les connaissait. Son premier soin, aussitôt après son installation aux Choquets, avait été de se lier avec eux. Plusieurs fois il avait envoyé du vin vieux, de la viande, à la mère Lecoupey. Il avait pris à son service personnel la douce

Céleste Lafouache, comme gouvernante, car Charlotte ne savait pas tenir une maison. Noël Chambure était installé aux ateliers avec le poste de surveillant. Rollinet, le menuisier, son voisin du long de la rivière, ayant eu besoin d'un pré qui faisait partie du petit domaine de la fabrique, Gerbert le lui avait cédé au prix offert, sur lequel Rollinet devait quelques centaines de francs. Quant à Bridon, insaisissable, sans famille, sans besoin, il était difficile de lui venir en aide.

Ce fut Bridon qui se présenta le premier chez Berneret.  
Comme d'habitude, il était ivre. En traversant le jardin, il zigzagua sur les plates-bandes, amoureuxment ratissées, où son pied lourd écrasait des fleurs de printemps en bordure. Il put se raccrocher à un buisson de lilas dont les grappes s'ouvraient sous un